

BIEN GÉRER SES DÉCORATIONS DE FIN D'ANNÉE

Moment convivial et fédérateur, les fêtes de fin d'année voient s'ancrer certaines 'traditions' comme le fameux « Pas de fêtes de fin d'année sans illuminations ! ». Pour les collectivités, les consommations électriques des illuminations de Noël peuvent représenter jusqu'à 10 % de leurs consommations annuelles liées à l'éclairage public. Selon l'ADEME, ces éclairages de fin d'année nécessitent à l'échelle de la France une puissance estimée à 1300 MW, soit un peu moins que celle d'un réacteur de la centrale de Chooz. ¾ de cette puissance sont liés aux illuminations des ménages et ¼ à celles des collectivités. L'hiver étant déjà une période de forte consommation électrique, ces illuminations nécessitent de recourir à des moyens de production d'électricité fortement émetteurs de gaz à effet de serre (centrales gaz, fioul ou charbon) voire à de l'importation.

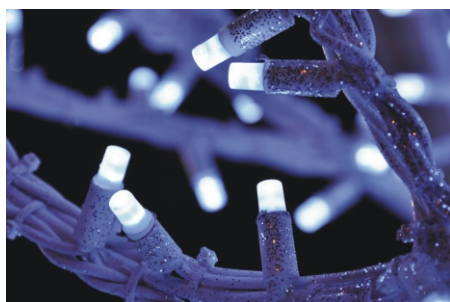


Sophie Brasseur
Chargée de mission CEP



ALE 08

Cette fiche a pour objectif de vous présenter quelques bonnes pratiques pour vous aider à faire des économies d'énergie sur votre commune et à éviter une démesure des illuminations à l'approche de Noël.



**1. Décorer sans consommer !
→ 100% d'économie**

Les illuminations de la ville :

L'énergie la moins chère est celle qu'on ne consomme pas ! Une ville peut-être bien décorée, sans pour autant mettre des illuminations



électriques partout. C'est le pari que s'est lancé la ville de Touvre (16). Cette commune de 1100

habitants, au budget modeste, a supprimé les guirlandes au profit de décorations végétales (branches de sapin, pommes de pin,...), nœuds en papiers et beaucoup d'autres bonnes idées qui ne coûtent rien. La commune a ainsi réalisé plus de 5000€ d'économie par rapport à l'achat de motifs et décorations à LED (6500€ initialement prévus).

Cette façon de décorer permet également de revenir aux vraies valeurs de Noël, en achetant par exemple des sapins à des associations caritatives, en renforçant la convivialité avec les habitants par des événements ponctuels de partage (exemple : décoration d'un sapin sur la place centrale, repas, réalisation de décoration avec les enfants et les personnes âgées..).

Les illuminations des habitants :

Pourquoi ne pas proposer un concours de décoration de Noël « durable et nature », en complément ou à la place du concours traditionnel d'illumination ? L'idée est de limiter les décorations électriques, de diminuer les achats et de favoriser la créativité, la fabrication artisanale de ses décors avec des matériaux de récupération, recyclables et naturels.

L'enjeu est multiple : diminuer les consommations électriques, faire des économies et rendre le

concours accessible à tous en récompensant la créativité et l'originalité des participants.

Gespunsart est la première commune ardennaise à avoir initié ce genre de concours (elle devrait être rejointe par Saint-Menges en 2010) et l'ALE des Ardennes peut vous aider pour en définir le règlement.

2. Recentrer son éclairage sur les zones plus fréquentées → 50% d'économie

Toute la ville n'a pas besoin d'être illuminée. Limiter le périmètre et les emplacements aux zones de forte densité d'habitants et au centre ville, est une bonne source d'économie d'énergie.

3. Diminuer la période d'éclairage → 50% d'économie

Les illuminations de Noël brillent de mille feux de plus en plus tôt dans l'année et sont allumées presque 2 mois. Pour faire des économies d'énergies, de nombreuses communes ont réduit leur période d'éclairage à 3 ou 4 semaines.

